

--- MOTION ---

pour un soutien aux salariés de l'entreprise ALSA à Ludres

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a toujours été pleinement mobilisé en faveur de son tissu industriel et artisanal, c'est-à-dire de l'emploi et de l'attractivité de son territoire. Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a eu l'occasion d'exprimer son soutien à des entreprises et à leurs salariés rencontrant des difficultés.

C'est en ce sens que le Conseil départemental a souhaité, il y a peu, manifester son soutien aux salariés et à l'entreprise Saint-Gobain Pont-A-Mousson lorsque l'Etat a attribué, dans le cadre du plan France Relance, une aide à une firme indienne concurrente directe de notre fleuron national.

Récemment, nous avons été alertés quant au devenir incertain de l'entreprise ALSA à Ludres.

Cette entreprise, dont le site de production se trouve implanté sur notre territoire depuis 1972, est reconnue nationalement et internationalement pour son savoir-faire en matière de levures, sucres et autres préparations alimentaires. Elle emploie plus d'une centaine de salariés.

En 2018, elle a été rachetée par le groupe allemand Dr. Oetker.

Aujourd'hui, les salariés constatent une baisse d'activité sur le site de Ludres et le transfert d'une partie de la production vers d'autres sites du groupe à l'étranger. Face à ce constat nous craignons une potentielle délocalisation qui viendrait mettre à mal plus d'une centaine d'emplois et porterait atteinte à la dynamique économique de notre territoire.

Par cette motion, nous, élues et élus du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :

AFFIRMONS notre soutien plein et entier aux salariés de l'entreprise ALSA et à leurs familles qui font vivre tout un territoire ;

DEMANDONS au groupe Dr. Oetker de maintenir le site et la production de la société ALSA à Ludres ;

PROPOSONS de recevoir le groupe Dr. Oetker, la société ALSA et l'ensemble des collectivités concernées pour évoquer les perspectives d'avenir du site et rechercher des solutions permettant de préserver l'emploi.